

Conseil scientifique - Formation restreinte
Mardi 27 mai 2025, 14h45 – 16h45
Compte rendu

Présents : Soraya Amrani Mekki, Stéphanie Balme, Carlo Barone, Cyril Benoît, Paul Bouscasse, Magda Boutros, Pierre Cahuc, Marie-Emmanuelle Chessel, Marta Dominguez, Sophie Dubuisson Quellier, Florence Faucher, Olivier Godechot, Emiliano Grossman, Florence Haegel, Émeric Henry, Julie Klein, Kevin Mellet, Christine Musselin, Guillaume Piketty, Xavier Ragot, Bernard Reber, Paul-André Rosental, Anne-Solène de Roux, Émilien Ruiz, Réjane Sénac, David Todd, Guillaume Tusseau, Luis Vassy, Dina Waked.

Absents ou excusés : Vin Arceneaux, Jean d'Aspremont, Julia Cagé (procuration donnée à Émeric Henry), Sylvain Parasio (procuration donnée à Carlo Barone), Anne Revillard, Francesco Saraceno, Raphaële Xenidis.

Assistent à la réunion : Bénédicte Barbé, Alban Hautier, Ariane Joab-Cornu, Guillaume Sarrat de Tramezaigues, Antonin Schiera.

1 / Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 8 avril 2025

Le point est reporté à la prochaine séance.

2 / Présentation du projet de fusion de l'OFCE et du CEPII

Concernant ce projet de fusion, Florence Haegel indique que le Conseil scientifique sera amené à rendre un avis, vraisemblablement à la rentrée. Il s'agit ici de procéder à une première présentation, suivie d'une discussion.

Xavier Ragot précise en ouverture que la future structure provenant de la fusion n'a pas encore de nom et est baptisée très provisoirement « OFCEPII ». Il apporte dans un premier temps des éléments de contexte. Le projet a été lancé en 2019. Le CEPII relève des services du Premier ministre, et il s'agirait de procéder à sa fusion (et non à une absorption où le CEPII serait déplacé dans la FNSP en tant qu'entité séparée) avec l'OFCE en reprenant les statuts et la logique de la relation contractuelle actuelle de l'OFCE. L'OFCE, qui fait partie d'un dispositif comportant aussi le CEPII, l'IRES (institut

qui travaille avec les syndicats) et le COE-Rexecode (institut qui travaille avec le patronat), a été créé à l'initiative de Raymond Barre en 1980 dans l'optique d'augmenter l'intensité du débat économique. L'OFCE est une entité séparée, destinée au monde académique, avec pour mandat et vocation de se livrer à une critique des prévisions économiques du gouvernement. Cette mission a été confirmée par François Mitterrand en 1981. Présidé alors par Jean-Marcel Jeanneney, l'OFCE a ensuite été dirigé pendant 21 ans par Jean-Paul Fitoussi.

L'OFCE a donc vocation à être une entité indépendante, et a été placé au sein de Sciences Po afin que l'indépendance universitaire et l'environnement propre à Sciences Po le protègent des pressions politiques. Concrètement, l'OFCE est abrité au sein de la FNSP : il est intégré dans ses comptes, dans l'accord salarial, etc. Mais il conserve un statut assez singulier, avec une ligne budgétaire propre, une autonomie de gestion RH, ses propres grilles salariales, une autonomie de recrutement. L'OFCE verse des frais de gestion à la FNSP (volets RH, comptabilité, informatique, et autres services rendus). La gestion de l'OFCE est confiée à un conseil de l'OFCE, où l'on retrouve des représentants de la Banque de France, du MESR, du Trésor ou de l'INSEE, le titulaire de la Chaire de sciences économiques du Collège de France (Philippe Aghion) et six membres désignés par le directeur de l'IEP. Ce conseil permet d'ancrer profondément l'OFCE dans l'administration tout en assurant son indépendance et sa proximité avec les réflexions en matière de politiques économiques.

L'OFCE procède à des prévisions économiques. Ses positions sont citées huit fois par jour en moyenne par les médias français, par exemple sur les chiffres du chômage. Son évaluation des politiques publiques lui vaut d'être fréquemment auditionné par les parlementaires. L'activité est similaire à celle d'un économiste appliqué au sein d'administrations comme la Banque de France ou le Trésor, mais l'OFCE a aussi un centre de recherche, avec une identité distincte du département d'économie de Sciences Po, où l'on produit en moyenne tous les ans 40 publications, et qui est bien classé selon les critères RePEc. L'OFCE s'inscrit à l'interface entre le monde académique (publications, critiques de la part de pairs) et l'administration publique (évaluations portant entre autres sur les projets de loi de finances). L'OFCE dispose d'outils développés de projections macroéconomiques pour des prévisions, des réflexions sur les règles fiscales européennes. Il dispose d'un important département environnement, en lien avec l'ADEME, la DGT, avec des contributions au scénario bas carbone de la France : les modèles de simulation de la transition économique dans ce cadre sont conçus par les équipes OFCE en lien avec l'équipe de l'ADEME. L'OFCE dispose enfin d'une petite équipe sur l'innovation, le tissu productif et les faillites d'entreprise. Au total, l'OFCE compte une quarantaine d'économistes.

Le CEPII est le pendant de l'OFCE, mais centré sur le commerce international. Il travaille avec le Quai d'Orsay et Bercy, et conçoit des modèles d'évaluation des accords commerciaux – ce qui l'amène à être très fortement sollicité dans le contexte actuel. Il mène une approche très quantifiée du commerce international, s'appuyant sur 25 bases de données. Il travaille aussi sur la macroéconomie financière et compte un département, aux compétences fortement reconnues, sur l'immigration. Il s'appuie donc sur les mêmes outils d'économie quantifiée appliquée en lien avec les

administrations que l'OFCE. Le CEPII, encore plus que l'OFCE, s'appuie sur ses 14 conseillers scientifiques, issus des meilleures institutions universitaires en économie en France. Ils signent CEPII ; des discussions sont en cours pour qu'après la fusion ils puissent être reconnus comme travaillant dans le nouveau centre et ne soient pas associés directement à Sciences Po pour leurs publications.

Une fusion des deux établissements, comme le présente le projet scientifique, permettrait de développer les synergies, avec pour effet d'améliorer la compréhension qu'a l'OFCE de l'économie française, par exemple l'impact des accords commerciaux sur le chômage à deux ans. De son côté, le CEPII aurait accès à des compétences en macroéconomie qui lui seraient utiles pour comprendre les effets des accords commerciaux. Il y a des intersections évidentes entre les deux centres. Mais la motivation essentielle est d'aboutir à un grand centre européen. Xavier Ragot constate l'absence d'instructions économiques européennes, alors même que l'on construit un fédéralisme fiscal autour de Next Generation EU, des règles budgétaires, du financement de la défense, etc., ce qui suppose des instruments très complexes pour financer les projets. Le plan Next Generation EU représente 750 milliards d'euros sur toute l'Europe, sans que l'on sache exactement pourquoi la Commission a fait le choix d'un tel montant. Il s'agirait donc, pour la qualité du débat à l'échelle européenne, de pouvoir s'appuyer sur un outil qui reposerait sur les actifs combinés de l'OFCE et du CEPII. Le projet fait donc sens à l'échelle des deux équipes concernées, à celle du projet de Sciences Po et dans son intérêt. Avoir un centre d'économie appliquée, capable d'éclairer les implications de certains choix dans le cadre du projet européen, constituerait un atout pour Sciences Po.

L'ensemble serait un gros centre d'une centaine d'économistes, qui auraient un statut particulier et n'appartiendraient pas à la faculté permanente, ce qui est déjà le cas des chercheurs de l'OFCE. Le centre qui résultera de la fusion aura une taille importante, et il faut donc réfléchir à son architecture scientifique, pour maximiser l'interaction.

Florence Faucher s'intéresse à la gestion des carrières à l'OFCE, qui est gérée par la FNSP, et à l'impact RH. Elle souhaite savoir si ce sont les services actuels de la FNSP qui s'occuperont de gérer les recrutements et les carrières.

Alban Hautier explique que le sujet des RH est à rapprocher de celui de l'informatique et de tout le reste du soutien apporté au centre. Il y aura forcément une discussion sur les frais de gestion avec le cabinet du Premier ministre, après une analyse pour estimer l'impact marginal de l'accueil des personnels supplémentaires et le faire valoir. Le rapport de Jean-Luc Tavernier et d'Olivier Véron [Analyse économique et évaluation des politiques publiques, rapport remis à la première ministre, Elisabeth Borne, novembre 2023] concluait clairement à la nécessité que cette fusion soit « indolore » pour les finances de la FNSP. Le Secrétariat général sera donc très vigilant sur ce point, même s'il est parfois délicat de déterminer la charge, en nombre d'ETP, que cela peut représenter sur tel ou tel poste. Il y aura donc des négociations pour défendre les intérêts de la FNSP.

Florence Haegel demande si le CEPII va rejoindre le site de Sciences Po.

Xavier Ragot répond que le CEPII va bien rejoindre le site, et qu'il y a actuellement des réunions sur le sujet avec Alban Hautier et Guillaume Sarrat de Tramezaignes, qui suit également le dossier. Plusieurs options sont envisagées, la plus réaliste à ce stade étant de récupérer un étage actuellement inoccupé à l'adresse qu'occupe déjà l'OFCE place de la Catalogne. Cela permettrait de disposer d'un espace commun consacré à l'économie appliquée sans coûts importants de restructuration des équipes.

Alban Hautier précise que le coût de l'ensemble de la location sera bien intégralement pris en charge dans le cadre de la dotation pour la structure provenant de la fusion. Les espaces à Sciences Po étant déjà saturés, il n'est pas question d'aggraver la situation. S'il s'agissait de louer des espaces supplémentaires, cela serait pris en charge par la nouvelle subvention allouée à l'OFCE – CEPII.

Émeric Henry apporte quelques compléments sur le projet, sous l'angle du département d'économie. Le département a souhaité ne pas être consulté lors des discussions relatives à la fusion OFCE – CEPII, puisque le département d'économie est une entité totalement distincte de l'OFCE, même si Xavier Ragot, président de l'OFCE est aussi membre du département, comme d'ailleurs tous ses prédécesseurs. Le travail mené par les différentes structures est différent. Les membres de l'OFCE et du CEPII, parfois qualifiés sans doute incorrectement de *think tanks*, font du travail de prévision, ce qui est de la recherche très appliquée. Ils ne sont pas membres de la Faculté permanente, ils ne publient pas dans les mêmes revues, ils ne sont pas recrutés par les mêmes procédures. La fusion permettrait de donner une vision unifiée des forces de Sciences Po en matière de recherche appliquée, avec cette nouvelle entité, l'IDDRI et le LIEPP, facilitant ainsi la conversation avec des centres de recherche plus axés sur de la recherche fondamentale. Le département d'économie est très favorable au projet scientifique de cette nouvelle structure. Il estime que l'alignement des activités de l'OFCE et du CEPII a du sens, et que cette fusion permettra ensuite de faciliter les interactions intellectuelles avec les centres de recherche de Sciences Po.

Stéphanie Balme signale que le CERI compte deux chercheurs en économie politique internationale, Ricardo Soares de Oliveira et Jérôme Sgard. Le CERI serait donc naturellement amené à travailler avec les collègues de cette nouvelle structure.

Xavier Ragot confirme qu'il y a bien un potentiel avec différents acteurs qui pourraient être des partenaires, même si tous les efforts sont actuellement tournés sur la fusion, avec des sujets comme les futurs statuts. Ses travaux constituent effectivement une entrée pour réfléchir à l'architecture économique, au rôle du Parlement, de la Commission, à l'intergouvernementalité, autrement dit à l'économie politique et à la politique économique du projet européen. Cela s'articule avec la politique scientifique de Sciences Po, et la future entité travaillera au mieux avec différents centres face à des interlocuteurs potentiels comme la Commission européenne, la BCE, le Parlement européen (avec lequel l'OFCE a déjà de nombreux contrats). L'approche interdisciplinaire se vérifiera au travers de séminaires, de conférences ou de supports joints dès que l'on se sera assuré de la réussite de la fusion.

Florence Haegel s'intéresse aux passerelles qu'il pourrait y avoir avec le projet d'École du climat : la structure héritera de chercheurs qui pourraient s'y impliquer, l'OFCE

compte un département environnement, et certaines questions semblent transversales.

Xavier Ragot explique que, du fait de l'avancée rapide du dossier, l'OFCE a déjà été amené à en débattre. En plus du département environnement, deux économistes (Xavier Timbaud et Éloi Laurent) ont déjà manifesté leur intention d'inscrire l'OFCE et le CEPII (qui dispose lui aussi de ressources sur l'analyse climatique) dans les travaux de cette École, dès le moment où son projet pédagogique fournira un cadre.

Christine Musselin souhaite savoir si les membres du CEPII pourraient contribuer à l'enseignement.

Xavier Ragot fait état de cinq membres du CEPII qui enseignent déjà. L'enseignement n'est toutefois pas mis en avant dans le projet scientifique, la subvention accordée à la nouvelle structure n'étant pas réputée financer les activités d'enseignement de Sciences Po. Il n'en demeure pas moins que les chercheurs de l'OFCEPII sont tout à fait disposés à enseigner à Sciences Po, dans un cadre qui reste à préciser.

Luis Vassy fait part du soutien apporté par Sciences Po à ce projet. Il suit lui-même les négociations menées par Alban Hautier en son nom, avec le souci de préserver entre autres les intérêts économiques de Sciences Po, dans un contexte appelant à la rigueur. Mais il est aussi dans l'intérêt de l'institution que cette fusion ait lieu, ce qui permettrait à Sciences Po de disposer d'un pôle renforcé autour de la structure réunissant OFCE et CEPII.

Xavier Ragot, Alban Hautier et Guillaume Sarrat de Tramezaignes quittent la séance à 15 h 21.

3 / Présentation du projet de l'École du climat

Florence Haegel annonce qu'ici encore, la présentation apportera une première discussion sur le projet d'École du climat, dont la création sera soumise à l'avis, début juillet, du Conseil de l'Institut. Le Conseil scientifique doit lui-même rendre un avis consultatif sur le sujet en formation plénière et une réunion sera donc prochainement organisée en ce sens.

Sophie Dubuisson Quellier rappelle qu'à l'échelle des scientifiques, le changement climatique est une réalité qui n'est plus contestée depuis longtemps. Le climat se réchauffe et il y a des impacts de plus en plus fréquents, récurrents et violents. L'année 2024 a ainsi été l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde, et de tels niveaux sont amenés à se reproduire, selon les modèles retenus, entre une année sur six et une année sur deux. Il y a aussi les sujets de biodiversité, que l'on constate avec la disparition des insectes.

C'est une réalité grave qui oblige un établissement d'enseignement supérieur et de recherche comme Sciences Po : les sociétés pour lesquelles Sciences Po forme ses diplômés sont soumises à de nombreuses tensions qui pèsent fortement sur les décisions. On y retrouve des risques économiques qui affectent toutes les

problématiques de chaînes de valeur ou de chaînes d’approvisionnement, les rendements économiques et agricoles, l’augmentation des prix ou les sujets d’assurabilité. Il y a de même des vulnérabilités sociopolitiques, qui concernent l’ensemble des missions régaliennes : sécurité des populations, sécurité des infrastructures, des réseaux, des services éducatifs, des services de santé, etc. Gouverner la transition implique d’opérer ces changements structurels et de prendre en compte toute la diversité des problématiques liées à des organisations socioéconomiques construites à partir des fossiles. Cela suppose de placer ces enjeux liés au climat, mais aussi à la biodiversité et aux ressources, au cœur de l’ensemble des décisions publiques et privées, et donc de former une nouvelle génération de décideurs, qui auront des capacités transformatrices, puisqu’il faudra aussi bien transformer les organisations sociales et politiques que les organisations concrètes qui font fonctionner cette société. L’ambition de l’École du climat est de devenir la première école européenne en sciences sociales dédiée à la transition écologique, d’y articuler les différents métiers de Sciences Po – formation, expertise, recherche – et de s’imposer comme un lieu de référence pour le dialogue académique, institutionnel et professionnel à Paris.

La méthode retenue pour la conduite du projet repose sur une démarche de préfiguration, copilotée par Sophie Dubuisson Quellier et Laurence Tubiana. Un comité de préfiguration, comportant des externes et des internes de Sciences Po, l’appuie. Il y a eu un travail de parangonnage et des auditions. Le projet est désormais dans une phase de conception pédagogique, qui se déroule de manière très collaborative. Si, en raison du calendrier très court pour le projet, il n’a pas été possible de solliciter l’ensemble de la Faculté permanente, il y a eu un travail concentrique avec différents collègues plus ou moins proches des questions environnementales, appartenant à tous les départements de Sciences Po, mais aussi à l’OFCE, qui est associé. Il y a de plus des concertations menées avec les étudiants.

L’originalité de cette école sur la scène internationale est qu’il existe pour le moment des modèles qui sont fondés sur la recherche sans être diplômants (notamment à Harvard, Cambridge, LSE), où l’on trouve une place importante pour les sciences sociales, même s’il s’agit surtout de l’économie et du droit. Et il existe des formations diplômantes, dont la plus connue se trouve à la Stanford Doerr School of Sustainability, avec un accent sur les solutions technologiques, et donc surtout des formations aux sciences dures. La Climate School of Columbia présente plus de similitudes avec le projet, avec son ambition pluridisciplinaire. Le projet s’inscrit par ailleurs dans un contexte où les étudiants de Sciences Po, mais aussi d’autres universités à travers le monde sont en attente de formation.

Les auditions ont permis de rencontrer une quarantaine de personnes, aussi bien à Sciences Po qu’à l’extérieur, dans différents mondes professionnels. Les retours ont fait émerger un certain nombre de convergences qui ont permis de renforcer le projet :

- La nécessité de construire un projet intellectuel fort, qui doit aussi rassembler les forces de Sciences Po, notamment sa Faculté permanente et ses centres de recherche ;

- Le rôle central des sciences sociales, ce qui permet au projet d'être différenciant, mais est aussi une nécessité dans un contexte de telles transformations sociales, politiques et économiques : pour les mettre en œuvre, il faut partir de savoirs portant sur le social.
- La nécessité de concevoir une formation qui est un peu « un mouton à cinq pattes » : systémique, transversale, spécialisée, s'adressant au public, mais aussi au privé, etc.

Le projet intellectuel vise en premier lieu à former à la complexité d'un monde qui se transforme sur le plan géophysique comme social. Cela impose cette dimension systémique, plaçant le climat, la biodiversité et les ressources au cœur de la décision. De plus, ces trois problématiques et les questions de santé interagissent entre elles, avec de fortes interdépendances. Il s'agit donc de former les étudiants à une vision systémique, articulant à la fois les sciences dures et les sciences sociales, et de prendre en compte, de manière plus organisationnelle et institutionnelle, ces interdépendances qui s'expriment au sein de nos sociétés. Il s'agit donc aussi de former aux contraintes du public comme du privé, pour éviter que ces deux mondes ne se rejettent la responsabilité et entretiennent le statu quo actuel et aussi pour mieux articuler les impératifs qui structurent ces deux mondes. Et donc de former aussi à la décision en contexte d'incertitude, de controverses, de dilemmes : s'il y a de nombreux points qui sont déjà connus sur ces enjeux, il y en a d'autres qui ne le sont pas, alors que l'on doit malgré tout prendre des décisions. Il existe pour cela des méthodes, comme les scénarios, qu'il faudra aussi impérativement transmettre.

Le projet doit par ailleurs former par l'action, ce qui est un point fort à Sciences Po : apprendre aux étudiants à diagnostiquer, à délibérer, à coopérer, à transformer. La maquette prévoit des moments où il s'agira de prendre en charge des problèmes très concrets pour lesquels il s'agit de trouver des éléments de diagnostic et de solution. Les postes visés par le projet intellectuel sont de haut niveau, et ne se limitent pas aux emplois « verts » ou aux positions en matière de développement durable ou de RSE : cela va traverser l'ensemble des métiers auxquels on forme à Sciences Po, en s'appuyant sur cette vision stratégique et systémique. Quelques spécialisations s'imposent à ce stade du projet : le financement de la transition, l'assurance, le risque et l'adaptation, le management et la transformation des organisations. Ces dernières étant « issues des fossiles », elles reposent sur des principes de performance où la celle-ci est perçue indépendamment des effets produits sur l'environnement naturel.

Le projet pédagogique va se structurer autour de cours fondamentaux, construits par la Faculté permanente, au plus près de la recherche. C'est actuellement l'objet du travail autour du projet d'école : cours sur les enjeux juridiques du climat, sur les enjeux économiques, sur la géopolitique et sur « société et transition ». Ces quatre grands cours fondamentaux doivent aussi autant que possible être transdisciplinaires et interagir entre eux. Un autre aspect du projet pédagogique est le dialogue avec les sciences naturelles. Sciences Po collaborera avec l'institut Pierre-Simon-Laplace pour trouver des modalités afin d'articuler la formation avec des apports en sciences dures. Il s'agit notamment d'œuvrer à ce que les étudiants aient les capacités pour maîtriser les différents types de connaissances et les outils qui sont produits par les sciences

dures sans en être pour autant spécialistes. Il y aura également des ateliers de lecture pluridisciplinaires, et des moments de formation par l'action : dans la maquette actuelle, il y a l'idée d'avoir des moments de formation par la prise en charge de problématiques concrètes, identifiées par les équipes enseignantes ou proposées par des partenaires (administrations, collectivités, entreprises, etc.), demandant aux étudiants de résoudre ces questions. Ces moments de formation doivent aussi apporter des connaissances, en lien avec la recherche et l'expertise.

Le premier semestre devrait comporter deux cours fondamentaux, complétés par des ateliers et des cours de spécialisation. Ils seront « orientés objet » et fonctionneront en binôme avec des praticiens du pluridisciplinaire, dans la mesure du possible.

Le projet d'école est encore dans le travail de préfiguration (janvier à juin 2025). Le comité de préfiguration se réunira pour la troisième fois lors de la semaine du 2 juin. La phase de présentation du projet devant les différentes instances (mai à juillet) vient par ailleurs de commencer. La campagne d'admission aura lieu à l'automne, pour une rentrée en 2026, avec des prévisions de 75 étudiants.

Luis Vassy tient à remercier Sophie Dubuisson Quellier pour avoir bien voulu accepter cette mission de préfiguration, en plus de ses autres responsabilités. Ce qui réunit tous les acteurs de ce projet, c'est la conviction de l'importance de l'enjeu et du rôle que Sciences Po peut y tenir. Le calendrier du projet est certes très ambitieux (l'autre option, plus prudente, était de viser la rentrée 2027). Mais le contexte international conforte Sciences Po dans l'idée qu'il y a une occasion historique de renforcer sa position sur le sujet, mais aussi plus largement que ce développement intellectuel marque les esprits et contribue à l'image générale de Sciences Po. Luis Vassy voit deux autres raisons à ce calendrier rapide. Le calendrier politique interne ferait qu'un lancement à la rentrée 27 serait placé au cœur de la mêlée politique interne française, ce qui ne semble pas être une bonne méthode. De plus, comme une visite récente menée aux États-Unis avec Jeremy Perelman, puis une autre à Londres, l'ont illustré, il y a un intérêt extrêmement fort suscité par ce projet auprès de partenaires internationaux comme Berkeley, Columbia et Stanford. Ces deux dernières ont des écoles du climat déjà mentionnées dans la présentation et Berkeley dispose d'un master intéressant, *Climate Solutions*. À chaque occasion, et encore plus récemment lors des contacts pris avec Yale, les interlocuteurs américains ont manifesté de l'intérêt pour être le partenaire international de référence de Sciences Po, si lors d'une deuxième étape des coopérations internationales étaient mises en place.

Comme pour la fusion OFCE-CEPII, la question du modèle économique se pose : rien ne doit entraîner un alourdissement de ce modèle pour Sciences Po. L'école peut à l'inverse apporter une possibilité de le renforcer.

La question des partenariats n'a été abordée que récemment. Il y a déjà un premier engagement de partenariat, ainsi que plusieurs pistes très crédibles : c'est l'illustration d'une très grande bienveillance pour ce projet dans une diversité de publics très forts. Les étudiants ont de leur côté d'immenses attentes sur le sujet du climat. Et le Conseil d'administration de la FNSP, qui reflète de son côté le monde économique issu des « temps carbonés », a été extrêmement encourageant en réponse à la présentation.

Une réunion qui vient de se tenir avec quelques membres de la Faculté permanente qui travaille sur les syllabus a permis de constater que les grands blocs sont déjà en place alors même qu'il reste plus d'un an avant la rentrée 2026. Même si le calendrier est très serré, ce projet a donc déjà été absorbé de manière positive et constructive par toutes les personnes impliquées, confirmant qu'il répond à une attente sociale assez large.

Stéphanie Balme voit dans cette école l'extension de deux des cinq BASc qui ont été créés en *bachelor* : celui avec l'Institut physique du globe de Paris (IPGP) et celui avec l'Université de Reims, des doubles diplômes politiques de la Terre, environnement et société globale. Le projet et les deux BASc ont en commun la controverse, l'interdisciplinarité, etc. Toutefois le projet repose plus sur le dialogue entre les sciences sociales et les autres sciences, du point de vue des sciences sociales, alors que pour les doubles diplômes dans le cadre d'un BASc, sciences dures et sciences sociales étaient à parts égales. Les étudiants en BASc ont un diplôme portant sur la géoscience ou les sociétés durables et un diplôme de Sciences Po. Mais depuis longtemps, ces étudiants posent la question de l'arrivée du « MASC », du *Master of Arts and Sciences*. Même si ces BASc ne représentent que deux classes, il suffirait que 10 % de leurs étudiants rejoignent l'École du climat pour disposer de « diplomates scientifiques ». Il serait donc pertinent de présenter cette école comme la suite possible du *bachelor*, un espace qui serait très en dialogue avec que les étudiants ont fait en *bachelor*.

Sophie Dubuisson Quellier confirme que le projet se place dans la continuité de plusieurs dispositifs existants, notamment les BASc. Sciences dures et sciences sociales n'y seront effectivement pas traitées à parts égales, le projet se fondant sur l'hypothèse qu'il y a des lacunes portant sur les sciences sociales du climat. Cela sera probablement l'un des enjeux les plus complexes pour cette école. Cette école devra former à partir de savoirs dont on ne dispose pas complètement, en matière juridique, économique ou sociopolitique, pour opérer cette transformation. Il y a une proximité indispensable avec la recherche et le besoin de s'appuyer sur ce que les sciences dures apportent, avec des étudiants qui sachent les utiliser. Les étudiants passés par le BASc constitueront donc des éléments précieux pour les promotions, qui seront de toute façon hétérogènes. Cette hétérogénéité va constituer un apport : tous ceux qui auront été formés aux sciences dures, dans le cadre de Sciences Po ou à l'extérieur, seront un atout pour ces promotions.

Stéphanie Balme ajoute qu'un point intéressant des BASc est constitué par les cours interdisciplinaires, où interviennent un mathématicien, un philosophe ou un juriste, chacun restant dans sa discipline, mais ne parlant pas de sa discipline, mais d'une question, qui est étudiée de manière kaléidoscopique par différentes disciplines.

Bernard Reber souhaite savoir quelle place cette école va occuper par rapport à l'écosystème existant, comme AIRE et l'Institut des transformations environnementales. Il voudrait également savoir, pour la construction de cette formation « mouton à cinq pattes », d'où viennent les demandes et les injonctions. Et il demande si les spécialisations vont permettre d'aborder des sujets comme un éventuel retour des gilets jaunes, au-delà des questions de finance ou d'entreprise.

Florence Faucher aborde le sujet des recrutements, le reliant par exemple au point 6 de l'ordre du jour portant sur un recrutement pour le projet TIERED sur les océans. Elle souhaite savoir si l'école va donner lieu à des recrutements et s'ils seront articulés avec TIERED. L'évolution de TIERED est d'ailleurs un sujet qu'il serait intéressant d'aborder en séance.

Florence Haegel s'intéresse à l'articulation entre enseignement et recherche dans le cadre de cette école ; elle souhaiterait savoir si le projet a donné lieu à un travail avec l'école de la recherche et si cette école pourrait mettre en avant un dispositif tel qu'un *research track*, comme beaucoup de doctorants s'intéressent à ces questions. Elle demande aussi des précisions sur ce que Sophie Dubuisson Quellier entendait par les manques en matière de sciences sociales du climat.

Sophie Dubuisson Quellier répond en premier lieu à la question du lien avec l'existant. L'école va capitaliser sur ce qui existe, et la rapidité de sa mise en place s'explique d'ailleurs par l'appui apporté par tout ce qui existait comme ressources à Sciences Po, notamment TIERED, AIRE et toute la Faculté permanente qui travaille sur les questions environnementales ou qui peut enseigner la transition. Les injonctions ne viennent pas de la Direction de Sciences Po, mais ont émergé au sein du comité de préfiguration, lors de discussions avec les collègues, et résultent également de l'expérience et de l'expertise que Sophie Dubuisson Quellier a pu acquérir sur les raisons qui font que l'on ne procède pas à la transition, alors que le diagnostic est pourtant simple. Quant à un sujet comme les Gilets jaunes, prendre une décision dans un contexte de climat qui change, c'est aussi prendre en compte les enjeux de justice sociale, que l'on retrouve dans la question des Gilets jaunes, qui est au fond l'histoire d'une politique publique qui a oublié qu'il y avait des gens et que ces gens ne procèdent pas à un calcul coûts-bénéfice pour déterminer s'ils vont prendre ou pas leur voiture pour se déplacer.

Sophie Dubuisson Quellier indique qu'il y aura nécessairement des discussions sur la question des recrutements. Un *research track* est une piste à envisager, et le sujet sera abordé avec la doyenne de l'École de la recherche. La question des sciences sociales du climat nécessiterait de faire l'objet d'un long développement qui dépasserait la durée d'une séance du Conseil.

Luis Vassy souhaite apporter quelques compléments complémentaires. Le projet relève de Sciences Po, mais il part d'une feuille blanche et permet donc d'innover sur certains aspects. Il a lui-même donné toute liberté sur son pilotage, avec pour consigne de ne pas hésiter à innover sur le plan pédagogique et sur la manière de faire : la création d'un nouvel objet est l'occasion d'apprendre des choses qui pourront être utiles pour l'ensemble de l'institution. Luis Vassy revient sur la question de la para-diplomatie et de la diplomatie ; l'école sera une *Paris School*, ce qui est important quand on parle de climat, en particulier lorsque l'on s'approche des dix ans de l'accord de Paris, qui marqueront un moment important dans la configuration, y compris intellectuelle et médiatique, du projet. Il s'agit de réaffirmer le caractère historique de ce qui a été fait à Paris en 2015 et d'essayer de prolonger dans cette école cet état d'esprit extrêmement ambitieux. C'est d'ailleurs un facteur dans l'intérêt marqué par les partenaires internationaux à ce que Sciences Po est en train de construire.

L'ouverture sociale peut se déployer sur tous les plans. Sciences Po a su se montrer très à l'aise avec par exemple des hauts responsables de très grands groupes intéressés par ces questions dans les secteurs de l'assurance, de la banque ou des fonds d'investissement, mais aussi avec des juristes ou des représentants de l'industrie. Cela fait beaucoup de personnes intéressées par le projet et par des recrutements à la sortie de l'école. Mais il est aussi indispensable d'être au plus proche du terrain et de toucher des strates ou des milieux sociaux qui sont moins attentifs au sujet du climat. Il y a donc la question de la formation tout au long de la carrière. Il s'agit de penser dès la création de l'école la formation continue de cadres qui sont déjà en poste dans les entreprises et qui ont besoin de se former aux questions de transition climatique. Et il y a aussi certains segments de la société plus éloignés de ces sujets, confrontés à des enjeux de survie liés à leur condition économique. Luis Vassy, avant l'ouverture de l'école, lancera d'ailleurs une collaboration avec l'association Banlieues Climat de Clichy, qui participe à diffuser la connaissance des enjeux climatiques auprès de publics qui suivent un peu moins attentivement ces sujets. Qu'il s'agisse de Veolia ou de Banlieues Climat, l'important est d'arriver à toucher une très grande variété d'interlocuteurs via ce sujet climatique, en ayant un état d'esprit d'impact social, au travers de l'éducation et de la formation. Luis Vassy exprime enfin sa conviction, nourrie par les résultats des travaux, qu'il n'y a aucune contradiction entre la dimension « verticale » de l'École du climat et le travail de diffusion des sujets climatiques dans l'ensemble de Sciences Po, qui est en œuvre depuis longtemps. Il estime à l'inverse que ces deux aspects vont se renforcer mutuellement : l'école va pouvoir se construire, comme le disait Sophie Dubuisson Quellier, sur la base de tout ce qui a été fait, et ce qui se fera à l'École du climat permettra d'accélérer cette diffusion dans tout Sciences Po.

Sophie Dubuisson Quellier tient à saluer l'aide apportée pour le projet par Ariane Joab-Cornu.

Ariane Joab-Cornu quitte la séance à 16 h 01.

5/ Avis sur la composition modifiée du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une titulaire d'une chaire de professeur junior (CPJ, poste public) en science politique, profil Amérique latine

Florence Haegel rappelle que l'usage, pour la composition d'un comité de sélection, est de ne pas procéder à une présentation orale : le Conseil dispose de la composition du comité et peut poser des questions.

Emiliano Grossman relève que le problème avec la version initiale du comité était qu'elle comportait des membres de rang B. Or, il y a toujours une personne de rang B dans la composition modifiée.

Florence Haegel explique que la personne en question a depuis été promue. Si elle n'a pas encore son autorisation officielle, étant encore dans l'attente de l'avis administratif, ce sera le cas d'ici à la réunion du comité.

En l'absence d'autres interventions, Florence Haegel fait procéder au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la composition modifiée du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une titulaire d'une chaire de professeur junior (CPJ, poste public) en science politique, profil Amérique latine.

6/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP en *tenure track* (poste privé) en science politique, profil Politique des océans, marché, écologie, conflits

Stéphanie Balme rend compte de la proposition du comité dirigé par Éric Verdeil. C'était la première fois qu'au CERI un comité de sélection comportait des collègues provenant de l'Ifremer, de l'IRD et des Mines. Le comité a décidé à l'unanimité de proposer au premier rang du classement Juliette Kon Kam King. Le jury a considéré que son excellence scientifique était unanimement reconnue. Sa thèse, soutenue à l'IRD portait sur les évolutions de la surveillance maritime, au regard de la montée des enjeux environnementaux et à ses implications sociales, politiques et environnementales, en partant d'une étude très empirique qui portait sur de nombreux dispositifs de suivi et de surveillance de la pêche hauturière, de grandes aires maritimes protégées et d'espaces animaux dans ce même milieu. À partir de ce travail, la candidate, qui est spécialiste en particulier de l'environnement dans la zone pacifique, a proposé un programme de recherche qui se base sur un projet ANR totalement interdisciplinaire très innovant sur le plan méthodologique. Déjà insérée dans des réseaux de recherche, elle a convaincu le jury sur ses capacités à s'insérer au CERI et à enseigner.

Natália Frozel Barros est arrivée en deuxième place. Elle est actuellement maîtresse de conférences en science politique à l'IEP de Fontainebleau. Elle présente parcours scientifique prometteur, mais son projet correspond moins à la fiche de poste. La candidate classée troisième, Emelyn Rude, est en post-doc au centre d'histoire. Elle présente elle aussi un excellent profil, mais l'adéquation avec le poste a semblé moins évidente au comité de sélection.

En l'absence d'interventions, Florence Haegel fait procéder au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP *en tenure track* (poste privé) en science politique, profil Politique des océans, marché, écologie, conflits.

4/ Avis sur l'évolution du statut des Elie Halévy *Fellows*

Christine Musselin précise que jusqu'à présent, le statut Elie Halévy *Fellows* était ouvert à des post-docs qui auraient eu un projet de recherche entièrement financé sur

trois ans. Il sera désormais ouvert à des collègues, soit post-doc, soit en poste dans un autre établissement, qui souhaitent que Sciences Po gère leur projet ERC.

La nouvelle version du statut détermine mieux les conditions de leur accueil, en distinguant les post-docs de ceux qui sont déjà en poste ailleurs, et qui sont susceptibles de quitter leur institution d'origine en cours de route. Il s'agit donc de valoriser leur présence, en cohérence avec le niveau de reconnaissance de leur bourse ERC, et de leur donner un statut plus formel.

Florence Haegel demande s'il y a depuis le Brexit un accroissement du nombre de collègues qui viennent du Royaume-Uni avec leur ERC ou pour pouvoir avoir une ERC.

Christine Musselin a connaissance d'un cas, qui n'est d'ailleurs peut-être pas lié au Brexit, et d'une demande d'un ancien collègue de Sciences Po, qui envisageait de revenir d'Irlande avec son ERC, mais qui n'a pas encore donné suite, et il y a une demande d'un Américain qui sera examinée prochainement. De façon plus générale, de telles demandes « d'hébergement » des ERC sont assez rares. Il s'agit, quand on leur apporte une réponse favorable et qu'il y a ensuite l'accord de la MAPS et du Directeur sur un tel mouvement, de consacrer cela en donnant une place à ces collègues au sein de l'institution. Elle ajoute qu'il y a à l'inverse le cas d'anciens de Sciences Po, qui ont quitté Sciences Po pour aller dans une université américaine ou hors Union européenne, qui ne peuvent pas partir avec leur ERC.

En l'absence d'autres interventions, Florence Haegel fait procéder au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents l'évolution du statut des Élie Halévy *Fellows*.

7/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement de deux Assistant Professors FNSP en tenure track (poste privé) en science politique, profil *Politics and Policy in/of Europe and the European Union*

Florence Faucher rappelle que ce recrutement vise à remplacer le départ de deux personnes dont les travaux et les enseignements portaient notamment sur les institutions européennes, les politiques d'élargissement européennes, le recul démocratique. Le comité était présidé par Jan Rovni. Une seule fiche de poste avait été proposée. Le comité a reçu plus de 150 candidatures, internationales et de très haut niveau, ce qui illustre l'attractivité du CEE, mais aussi de Sciences Po. Les candidatures comptaient 96 hommes et 65 femmes.

Le comité a auditionné sept personnes, quatre femmes et trois hommes. C'est un nombre plus élevé que d'ordinaire, qui s'explique par le fait que deux postes étaient ouverts. Les profils étaient très divers, mais tous impressionnants en matière d'excellence internationale. Les candidats sélectionnés avaient soutenu leur doctorat au plus tôt il y a six ans et au plus tard il y a deux ans. Le comité a décidé de classer les sept personnes, en raison du niveau exceptionnel des sept dossiers.

Deux personnes ont été classées en rang 1. Le profil du poste était très ouvert, et le comité a pris en compte la diversité de ces profils, notamment leur agencement dans la carrière. La première candidate, par ordre alphabétique, au rang 1 est Diane Bolet, une ancienne mastérante de Sciences Po. Elle a passé un double diplôme en affaires européennes à l'École d'affaires publiques, avec la LSE, puis elle a soutenu un doctorat à la LSE en 2020. Elle a publié entre autres dans le *British Journal of Political Science*, le *European Journal of Political Research*, l'*American Political Science Review*, *Party Politics* et *Comparative Political Studies*. Elle est actuellement *Assistant Professor* à l'université d'Essex, en voie de promotion. Les recherches de Diane Bolet portent sur les implications politiques des politiques publiques européennes. Dans le domaine des *comparative politics*, elle travaille en particulier sur la politique agricole commune et les politiques climatiques européennes. Elle cherche notamment à documenter et à expliquer les interactions entre les effets économiques objectifs de ces politiques, comme les réformes de la PAC et du *Green Deal*, sur des catégories sociales ou des régions, et à comparer entre autres ses effets économiques objectifs avec les perceptions subjectives et intersubjectives de ces politiques et les conséquences qu'elles peuvent avoir en matière de comportement politique, en particulier électoral. Elle pourra contribuer à des enseignements dont Sciences Po a un besoin urgent, aussi bien en Collège que dans les écoles, en Introduction à l'Union européenne, sur des sujets comme les politiques publiques européennes, mais aussi sur les politiques climatiques et environnementales.

La seconde candidate au rang 1, par ordre alphabétique, est Paula Hoffmeyer-Zlotnik. Elle a soutenu sa thèse à Genève en 2023, elle est actuellement en post-doctorat à Cologne et a présenté un dossier extrêmement prometteur, avec des publications en solo et en co-auteur. Paula Hoffmeyer-Zlotnik est spécialiste des politiques publiques européennes migratoires et commerciales, avec une spécialisation sur les argumentaires, sur les discours et sur les justifications de la Commission européenne, notamment pour ce qui concerne les préoccupations en matière de marché du travail et de mobilité des travailleurs. Ses projets permettraient de disposer au CEE d'une spécialiste des politiques migratoires européennes. La candidate a déjà exprimé son souhait de prendre en charge dès la rentrée 2025 le cours de politique comparée sur le campus de Nancy. Par la suite, elle pourrait enseigner sur l'Union européenne et les politiques publiques européennes en Collège comme dans les écoles. La candidate se distingue par une très belle expérience, originale, et des méthodes pédagogiques très innovantes pour l'enseignement sur l'Union européenne.

Les cinq autres candidats ont également fait très forte impression. Pour ne pas rallonger sa présentation, Florence Faucher les évoquera plus brièvement. Sebastian Diessner, classé 3^{ème}, a eu un doctorat à la LSE en 2019. C'est un spécialiste de l'économie politique. Il est actuellement *Assistant Professor* à Leiden. Lucas Schramm, 4^{ème}, a un PhD de l'EUI de 2019 et est actuellement en post-doc à Munich. Ioana-Elena Oana, 5^{ème}, PhD de l'EUI en 2019, s'intéresse au rôle des élus dans l'influence des attitudes à l'égard de l'Union européenne. Marta Lorimer, 6^{ème}, PhD de la LSE en 2019 est spécialiste des usages de l'Union européenne et des arguments politiques dans les campagnes électorales, en particulier la manière dont l'Union européenne est intégrée dans les idéologies politiques et partisanes. Enfin, Tom Hunter, 7^{ème}, a soutenu son

doctorat en 2021 à la LSE. Il travaille sur la manière dont les gouvernements et les élites partisans et parlementaires parlent de l'Union européenne dans un contexte de politique intérieure et la mesure avec laquelle ils font du « *blame game* » ou du « *credit sharing* ».

Émeric Henry observe que la qualité de ces candidatures pour des postes à Sciences Po est une source de satisfaction, dont tout le monde va profiter. Diane Bolet semble ainsi une candidate exceptionnelle sur le plan de l'intégration des réseaux internationaux, des publications et même déjà des citations. L'ERC est bien sûr un signal extrêmement important. Diane Bolet pourrait en outre interagir avec de nombreux membres du département d'économie sur des sujets d'économie politique.

En l'absence d'autres interventions, Florence Haegel fait procéder au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement de deux *Assistant Professors* FNSP en tenure track (poste privé) en science politique, profil *Politics and Policy in/of Europe and the European Union*.

8/ Avis sur la mutation d'un chargé de recherches CNRS au CEE, Tom Chevalier

Florence Faucher explique que Tom Chevalier, chargé de recherche CNRS, a pris contact l'an dernier avec le CEE, avec une demande de mutation. TomChevalier a obtenu son doctorat à Sciences Po en 2015. Il a ensuite effectué deux post-doctorats, l'un à Harvard, l'autre à Oxford, avant d'être recruté au CNRS en 2019, affecté à Arènes (UMR 6051). Il a reçu plusieurs distinctions pour ses recherches, notamment publiées dans le *Journal of Comparative Policy Analysis* et dans le *Journal of European Social Policy*. Il est l'auteur de quatre ouvrages en français sur la jeunesse et de 18 articles dans des revues scientifiques à comité de lecture, deux par an en moyenne depuis 2021, avec en particulier le *British Journal of Political Science*, le *JESP*, le *Socio-Economic Review*, mais aussi de grandes revues disciplinaires et spécialisées françaises, auxquels on peut ajouter quinze chapitres et trois coordinations de numéros spéciaux.

Il s'agit d'un dossier de publications de très haut niveau pour un jeune chercheur, d'autant plus qu'il a également contribué à la valorisation de ses résultats dans diverses collaborations avec des institutions publiques. Depuis son départ de Sciences Po en 2015, il a collaboré avec divers membres du CEE et du CSO. Tom Chevalier a été invité à présenter ses travaux au CEE. Le conseil d'unité a délibéré sur l'opportunité de l'accueillir et a rendu un avis unanimement favorable.

En l'absence d'interventions, Florence Haegel fait procéder au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la mutation d'un chargé de recherches CNRS au CEE, Tom Chevalier.

9/ Avis sur les propositions des départements en vue de l'attribution de la prime d'incitation à l'enseignement, campagne de convergence 2025

Christine Musselin indique qu'il y a sept dossiers de candidature dans le cadre de cette campagne : cinq émanant de personnels du CNRS et deux de la FNSP.

Des négociations entre Sciences Po et le CNRS étant en cours afin de statuer sur les modalités d'application des règles de cumul d'activités pour les chercheurs CNRS, Christine Musselin propose que le Conseil scientifique examine et rende un avis sur les dossiers soumis pour cette campagne. En cas d'avis favorable et si un accord est trouvé avec la direction du CNRS, les chercheurs concernés pourraient bénéficier d'une demi-prime d'incitation à l'enseignement (64h). Les chercheurs FNSP pourraient continuer à bénéficier d'une prime complètement d'incitation à l'enseignement (128h).

Cyril Benoît constate que beaucoup de personnes qui, comme lui, relèvent du CNRS à Sciences Po attendent la fin de ces négociations pour pouvoir déclarer leur cumul auprès des RH du CNRS. Il souhaiterait savoir s'il est opportun d'attendre pour faire sa déclaration.

Christine Musselin explique que le principe reste de faire la déclaration au plus tard 15 jours avant le début des activités, c'est-à-dire mi-août pour une prime qui commencerait en septembre prochain. La DRH centrale du CNRS est informée de la situation, et plusieurs personnes de la DRH régionale sont également en copie des échanges entre Sciences Po et la direction de l'INSHS.

Christine Musselin donne des informations complémentaires sur le texte qui formalise le passage de l'autorisation de cumul d'activités à une déclaration de cumul d'activités, qui concerne aussi bien les personnes CNRS que les professeurs et maîtres de conférences des universités. Il indique que si dans les 15 jours suivants une déclaration, on n'a pas de réponse de la DRH, on peut considérer que la demande est acceptée ; mais l'administration est libre à tout moment de revenir sur ce point et de considérer que l'activité qui est engagée n'est pas validée par le CNRS et doit donc être arrêtée. Cela ne remettrait cependant pas en question la période où l'on avait exercé l'activité sans avoir d'autorisation. Concernant les chercheurs CNRS affectés dans une UMR Sciences Po CNRS, Christine Musselin a bon espoir de parvenir prochainement à un accord et dès qu'elle aura un document écrit en ce sens, elle en informera les collègues CNRS de Sciences Po dans une réunion ad hoc.

Florence Haegel propose, même si une convention n'est pas encore finalisée, que le Conseil scientifique se prononce tout de même sur les candidatures soumises cette année, qui ont recueilli un accord des départements concernés, ainsi que de la DFR

En l'absence d'autres interventions, Florence Haegel fait procéder au vote à main levée sur un accord de principe sur les renouvellements de la prime d'incitation à l'enseignement et sur l'attribution, dans un cas, de la prime aux personnes qui figurent sur la liste, es modalités de la prime pour les collègues CNRS restant encore à déterminer.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents les propositions des départements en vue de l'attribution de la prime d'incitation à l'enseignement, campagne de convergence 2025.

10/ Avis sur les candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2024

Florence Haegel indique que les CV des candidats sont disponibles dans le dossier dédié, répartis par département. Les directeurs et directrices de département peuvent répondre aux questions des membres du Conseil.

En l'absence d'autres interventions, elle fait procéder au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents les candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2024.

11/ Questions diverses

Florence Haegel constate qu'il n'y a pas de question diverse.

Cyril Benoît, Paul Bouscasse et Magda Boutros quittent la séance à 16 h 43.

12/ Avis sur la nomination en qualité de professeure associée (PAST) à mi-temps de Sigrid Kaag

Réjane Sénac présente la candidature de Sigrid Kaag, proposée par Arancha González, la doyenne de PSIA, pour un poste de PAST à mi-temps. Sigrid Kaag a une expérience de direction au sein du système des Nations unies, et elle a joué un rôle de diplomate de haut niveau dans le cadre de crises en Syrie, au Liban ou à Gaza. Au niveau politique, elle a été la première femme à être vice-Première ministre et ministre des Finances du gouvernement néerlandais en 2022 et 2023. Comme indiqué dans sa lettre d'intention, il est prévu qu'elle donne deux cours à PSIA : l'un sur la gestion des crises par les parties prenantes, et l'autre sur la résolution des conflits.

Sigrid Kaag a une formation en philologie, en études moyen-orientales à l'Université américaine du Caire, une maîtrise de philosophie des relations internationales obtenue au St Antony's College de l'université d'Oxford. C'est donc un profil académique et professionnel tout à fait intéressant.

Luis Vassy a eu l'occasion de bien connaître Sigrid Kaag, ayant servi aux Pays-Bas au moment où elle y était ministre. C'est une personnalité de haut niveau, qui parle au moins cinq langues, dont le français, l'anglais et l'arabe, parfaitement. Et l'on peut donc s'attendre à ce que sa contribution à PSIA soit très élevée. Il note par ailleurs que dans le cas de Dmytro Kuleba, son service d'enseignement comporte une obligation de se déplacer dans chacun des campus de Sciences Po en région. Les retours des étudiants

et des directeurs des campus ont été sur ce sujet très positifs. Il appelle donc à dépasser la conception de services d'enseignement dans le cadre limité de l'école qui accueille : si l'on a été recruté et rattaché à une école, cela ne doit pas impliquer que l'on n'enseigne que dans cette école. La candidature de Sigrid Kaag a certes été conçue dans l'esprit de n'enseigner qu'à PSIA, ce qu'elle fera très bien, ayant de plus un profil très adapté à PSIA. Mais Luis Vassy appelle de manière générale à réfléchir en dehors du cadre et à s'astreindre à casser les silos qui rendent l'institution un peu moins mobile et inventive.

En l'absence d'interventions, Florence Haegel fait procéder au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la nomination en qualité de professeure associée (PAST) à mi-temps de Sigrid Kaag.

14/ Avis sur la demande d'éméritat de Gerd Rainer Horn

15/ Avis sur la demande de renouvellement de l'éméritat de Claire Andrieu

16/ Avis sur la demande de renouvellement de l'éméritat de Alain Chenu

Florence Haegel propose, en raison de contraintes horaires, de traiter des candidatures à un congé sabbatique et des autorisations d'inscription en HDR et de codirection de thèse, qui présentent une certaine urgence, et de reporter la question des éméritats à la séance suivante.

13/ Avis sur les candidatures à un congé sabbatique universitaire, campagne printemps 2025

Marta Dominguez évoque la candidature de Jean-Philippe Cointet, qui a rejoint le département de sociologie en 2018. Outre un service d'enseignement réalisé chaque année, Jean-Philippe Cointet a joué un rôle très important dans le développement du numérique dans les enseignements à Sciences Po. Il a de plus pris des responsabilités notables dans des programmes comme TIERED. Sylvain Parasie, son directeur d'unité a écrit une lettre également très positive à l'appui de sa demande de congé. Jean-Philippe Cointet est donc un collègue très bien intégré qui souhaite prendre un congé sabbatique pour faire de la recherche, mais aussi pour renouveler ses enseignements, sur un sujet qui est très dynamique. Le département estime donc que cette opportunité sera bénéfique pour les étudiants, et l'avis de Marta Dominguez, comme celui de Sylvain Parasie, est donc très favorable.

Émeric Henry aborde la demande de Roberto Galbiati, qui est un pilier du département d'économie et qui a été membre du Conseil scientifique. Il relève du CNRS et a enseigné depuis son arrivée. Son congé sabbatique se passerait à Florence, où il travaillerait sur des archives. Ses recherches portent sur les questions d'inégalités sociales à Florence.

Florence Faucher rappelle que Jean-Philippe Cointet est directeur de l'Institut libre des transformations numériques et souhaite savoir s'il poursuivra cette mission pendant son congé sabbatique.

Christine Musselin explique que l'institut comporte une grande part de recherche dans toutes ses activités. Le congé n'aurait donc pas de véritable incidence et amènerait même de fait Jean-Philippe Cointet à travailler encore plus sur OpenAI ou avec des institutions telles que l'INRIA.

En l'absence d'autres interventions, Florence Haegel fait procéder au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la candidature de Jean-Philippe Cointet à un congé sabbatique universitaire.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la candidature de Roberto Galbiati à un congé sabbatique universitaire.

17/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Rebecca Mignot-Mahdavi

Florence Haegel rappelle que pour les demandes d'autorisation à présenter le diplôme d'habilitation à diriger des recherches ou à co-diriger une thèse, l'usage en séance est de ne pas faire de présentation orale, l'ensemble des éléments étant disponibles dans le dossier de la séance Olivier Godechot peut répondre aux questions des membres du Conseil.

En l'absence d'interventions, elle fait procéder au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Rebecca Mignot-Mahdavi.

18/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Axelle Ferrière

Florence Haegel indique que sur ce dossier, c'est Kevin Mellet qui répondra aux questions.

En l'absence d'interventions, elle fait procéder au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches d'Axelle Ferrière.

19/ Avis sur la demande d'autorisation de Philipp Brandt à co-diriger la thèse de Florian Andersen

Florence Haegel précise que pour ces deux demandes d'autorisation de Philipp Brandt, Pierre Cahuc répondra aux questions. Deux doctorants différents recrutés dans le cadre de l'ERC de Philipp Brandt et travaillant avec lui souhaitent formaliser son encadrement par une codirection.

En l'absence d'interventions, elle fait procéder au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés sur la demande d'autorisation de Philipp Brandt à co-diriger la thèse de Florian Andersen.

20/ Avis sur la demande d'autorisation de Philipp Brandt à co-diriger la thèse d'Ida Gaede

Marta Dominguez signale qu'elle est co-directrice de la thèse d'Ida Gaede et qu'elle ne prendra donc pas part au vote.

En l'absence d'interventions, Florence Haegel fait procéder au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés sur la demande d'autorisation de Philipp Brandt à co-diriger la thèse d'Ida Gaede.

Florence Haegel rappelle qu'une séance supplémentaire sera organisée avant la fin de l'année afin que le Conseil scientifique puisse un avis sur la création de l'École du climat, avant la présentation devant le Conseil de l'Institut de l'École du climat.